



Schéma Directeur des Modes Actifs du Pays des Achards

Résumé non technique
Décembre 2020



Dans l'optique de favoriser la pratique cyclable sur son territoire, **le Pays des Achards**, regroupant 9 communes et comptant près de 20 000 habitants, s'est engagé en septembre 2019 dans l'élaboration de son **Schéma Directeur des Modes Actifs**. La démarche a été décomposée en **3 trois phases**.

1) Le **diagnostic** visait à comprendre le territoire et les pratiques actuelles cyclables, à travers des **entretiens menés avec les élus des 9 communes, avec les partenaires et acteur de la mobilité (Conseil Départemental de Vendée, Région Pays-de-Loire...), un recensement des aménagements existants, et des difficultés potentielles rencontrées.**

Si la **pratique est jugée comme relativement faible** (excepté pour les enfants se rendant dans les établissements scolaires, ou pour une pratique de loisirs), les aménagements favorisant les déplacements en vélo **représentent une base de départ, certes modeste, mais intéressante pour rendre le cycle crédible au quotidien.**

Qu'il s'agisse d'aménagements cyclable (bande ou piste) ou de zones pacifiées (ex : zone 30), **33 km d'aménagements ont été recensés sur le Pays des Achards.** Le maillage identifié a vocation à **surtout permettre des déplacements internes aux communes.**

A court-terme, la **réalisation du projet Vendée Vélo constituera une colonne vertébrale Est-Ouest**, facilitant les liaisons entre les communes, et en particulier pour faciliter l'accès au pôle des Achards.

Dans une optique d'intermodalité, l'accent a été mis sur la présence de la **Gare des Achards**, permettant des liaisons attractives vers la Roche-sur-Yon ou les Sables-d'Olonne et sur le **maillage d'aires de covoiturage, présentes sur l'ensemble des communes.**

Validés en décembre 2019, c'est à partir de ces constats, que la stratégie du futur Schéma Directeur a été construite.

33 km d'aménagements et le projet Vendée Vélo en tant que supports pour construire la stratégie

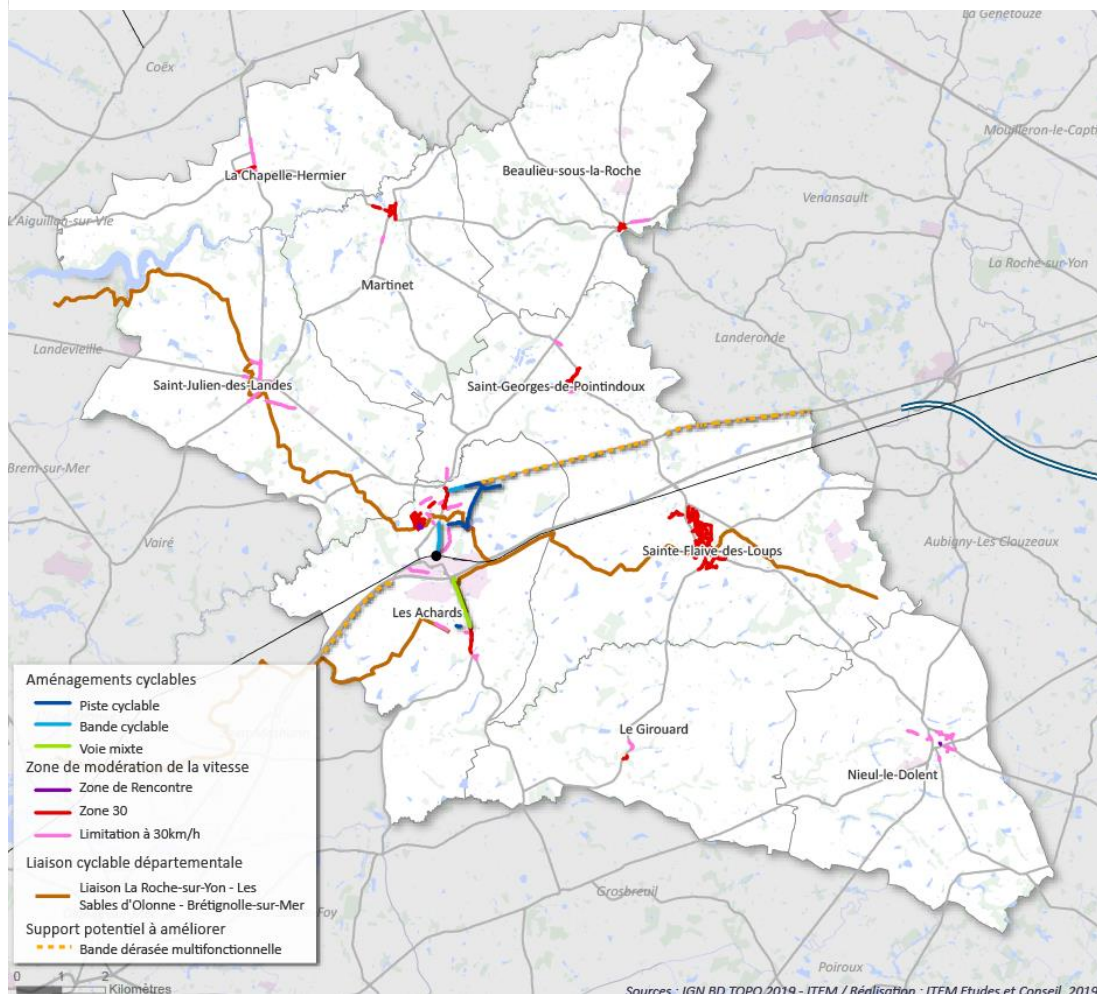


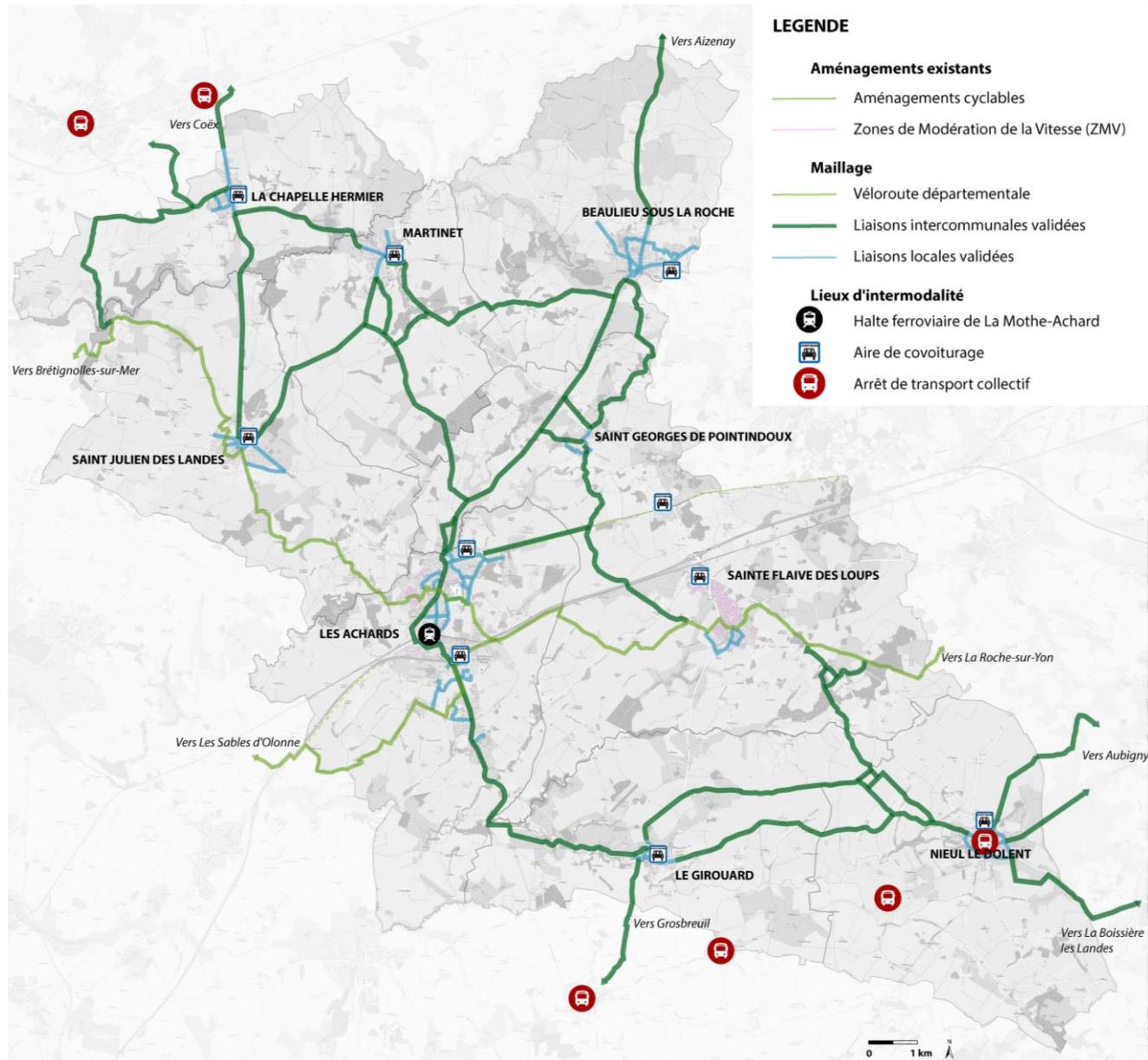
Schéma Directeur des Modes Actifs du Pays des Achards

2) La **stratégie du Schéma a été définie en privilégiant une démarche de co-construction**. Au travers de **deux ateliers de travail, réalisés en janvier 2020**, réunissant les élus du territoire, le maillage a été progressivement constitué en poursuivant plusieurs objectifs :

- ✓ **S'appuyer sur l'existant et le projet Vendée Vélo ;**
- ✓ **Relier les communes et faciliter le rabattement vers les pôles et équipements des Achards ;**
- ✓ **Améliorer l'intermodalité et l'accès au réseau Aléop et aux aires de covoiturage.**

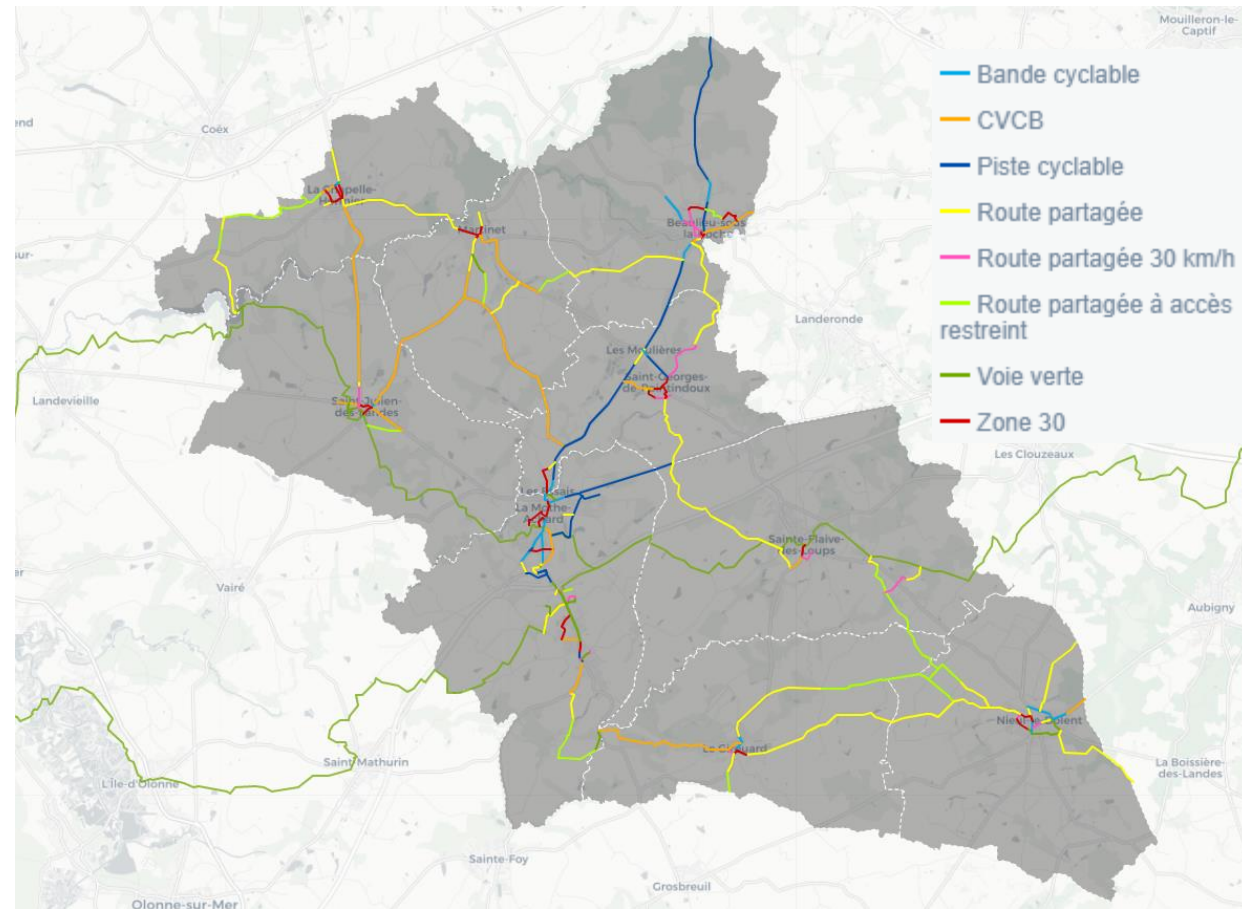
Le premier atelier a été l'occasion **d'identifier les grandes liaisons, sur la base de propositions**. Outre l'affinage des itinéraires, le second atelier a permis d'échanger sur les **services cyclables à développer pour faciliter la pratique quotidienne** (stationnement, jalonnement, améliorer l'accès au Vélos à Assistance Electrique...).

Présenté pour validation en mars 2020, la **stratégie du Pays des Achards se décline en un maillage de 120 km qui distingue à la fois des itinéraires intercommunaux et des aménagements locaux**.



3) Réalisé de septembre à décembre 2020, la dernière phase de l'étude **consistait à approfondir la stratégie retenue et à la décliner de manière opérationnelle**. Suite à un atelier de travail ayant vocation **à prioriser les itinéraires dans une optique de programmation**, le schéma a été finalisé et se détaille comme suit :

- ✓ **128 km d'itinéraires** dont 7 km s'appuyant sur des aménagements déjà existants et **121 km à créer ex-nihilo** ;
- ✓ Un coût global estimé à 10,5 M€ dont :
 - **10,3 M€ relevant d'aménagements linéaires** (près d'1/3 de route partagée, 20 % de Chaussée à Voie Centrale Banalisée et 13 % de piste cyclable) ;
 - **122 000 € spécifiquement alloués aux traitements des intersections** en particulier sur la traversée de la **Zone d'activités des Achards comportant le franchissement de la D160** (La Roche-sur-Yon <> Les Sables-d'Olonne) ;
 - **126 500 € consacrés au jalonnement des itinéraires**.



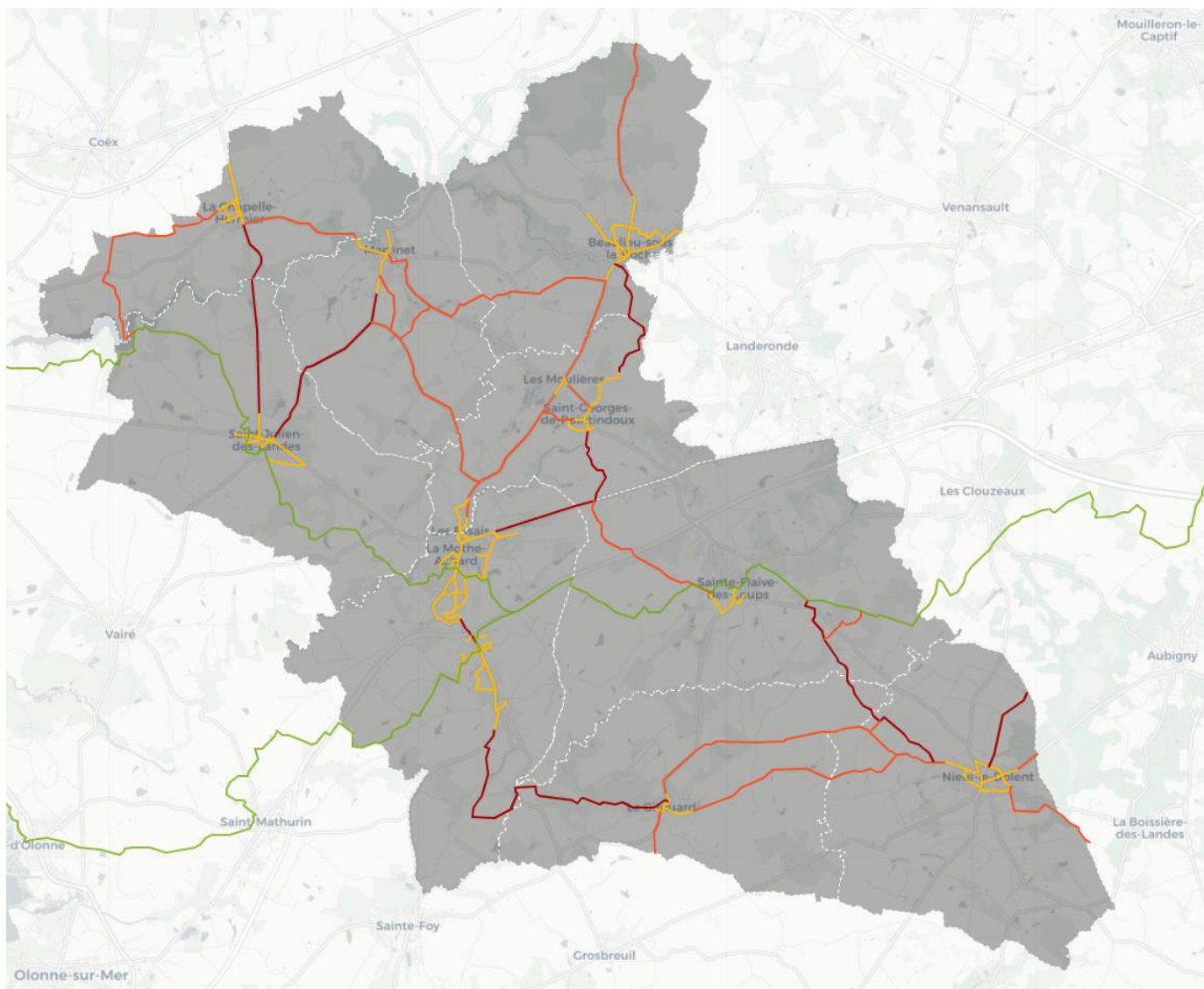
En complément, **7 services spécifiques ont été identifiés pour faciliter la pratique cyclable** :

- ✓ Développer le stationnement vélo
- ✓ Mettre en place un jalonnement cyclable efficace
- ✓ Développer des outils d'information et de communication
- ✓ Développer l'écomobilité scolaire
- ✓ Développer un système de location de VAE pour les habitants du territoire
- ✓ Inciter à la mise en place du « forfait mobilité durable »
- ✓ Développer une aide à l'achat de vélos

Dans le **cadre d'échanges techniques entre élus et techniciens des communes et du Pays des Achards**, il a été retenue la priorisation suivante :

- ✓ **8 itinéraires de priorité de niveau 1 (30 km)** pour un coût de **2,645 M€**, avec un objectif de réalisation à **horizon 2025** ;
- ✓ **19 itinéraires de priorité de niveau 2 (53 km)** pour un coût de **3,85 M€**, avec un objectif de réalisation à **horizon 2030**.

A ces itinéraires s'ajoutent les **aménagement communaux (44,7 km)** pour un coût de **3,9 M€** qui seront réalisés selon le **calendrier des communes**, et auquel le Pays des Achards participera via des fonds de concours.



— Niveau 1	30 km
— Niveau 2	53 km
— Local	45 km
— Vendée Velo	